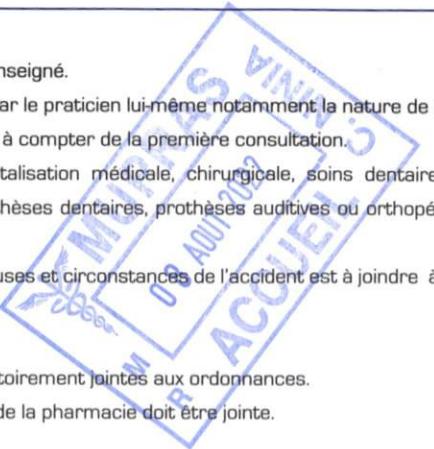


RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.



Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6794

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité

Nom & Prénom : OUHAFSA Med.

Date de naissance : 11-52

Adresse : Lots les Figuiers Aïn Sebae

Tél. 06.65.10.33.02

Total des frais engagés : 176,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 8/18/18

Signature de l'adhérent(e) :

N° règlement : 2022064914

Atlanta Sanad
DECOMpte DES PRESTATIONS MALADIE

Contrat n° : 004.2019.00000130-01

Adhésion n° : 00000086

Malade : Lui même

Numéro RIB : 013780010032184320013948

Ste contractante : RENAULT COMMERCE MAROC

Adhérent(e) : EL KHAYAT TAHRA

Déclaré le : 09/05/2022

Soin du : 11/03/2022

Sinistre n° : 040.2022.00260548

Date décision : 09/05/2022

Reçu le : 05/05/2022

Nature Prestation	Frais Engagés (Dhs)	Remboursement			
		Mnt.Betenu (Dhs)	Base Remb.(Dhs)	Tx(%) / Val.	Mnt.Remboursé (Dhs)
(1) Pharmacie	626.10	0.00	626.10	80.00	500.88
CONSULTATION DE GENERALISTE	100.00	0.00	100.00	80.00	80.00
(2) Pharmacie	450.00	150.00	300.00	80.00	240.00
Total	1 176.10	150.00	1 026.10		820.88

Dossier n° :

Observation(s) :

(1) nr lancettes

(2) nr lancettes

Règlement compagnie (Dhs)

820.88

Signature Adhérent(e)



AtlantaSanad
ASSURANCE



AS0001322893/20

CONVENTION GROUPE

DECLARATION DE MALADIE

(à utiliser par maladie et par personne)

A remplir par la contractante

Numéro d'adhésion
AtlantaSanad Date de
Dépôt du dossier

Numéro de bordereau

Matricule de l'assuré

N° de police / N° de filiale

Numéro de Sinistre
(si ouverture par système)

Cachet Contractante

A remplir par l'assuré

Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)

EL KHAYAT TAHRA

N° CIN

Nom et prénom du malade

TAHRA

Lien de parenté

Date des soins

Montant des frais exposés

1176,00 Dh

Signature de l'assuré

Cadre réservé à Atlantasanal

Cachet de la Cellule Accueil

A Casablanca, le :

Volet détachable à présenter en cas de réclamation

N° DECLARATION

Nom de l'assuré : EL KHAYAT

Matricule : CIN : 8349234

N° de police / N° de filiale :

Frais exposés : 1176,00 dh

Numéro d'adhésion : Date de dépôt : 26/04/22

N° de sinistre :
(si ouverture par système)

Numéro de bordereau : Date des soins :



AS0001322893/20

A. REMPLIR PAR LE MEDECIN

NOM et Prénom du malade

Nature de la maladie

En cas d'Accident (Causes et Circonstances):

DETAIL DES SOINS

SOINS ET PROTHESE DENTAIRES



 PARA ILYASS
Vente des Produits Paramédicaux et Parapharmaceutiques

Client: OKHANAT DAHRA

FACTURE N° 34/22

DATE :

MONTANT H.T	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A	NET A PAYER
			4800,-

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Docteur Fatiha TOUABI DAKHCH
MEDECINE GENERALE
405, Avenue (H) - Mansour 3
Sidi Bernoussi - CASABLANCA 05
Tél : 05 22.73.11.28

الدكتورة فاتيحة توابي الشخص

الطب العام
405، شارع (H) منصور 3
سيدي البرنوصي - الدار البيضاء 05
الهاتف : 05 22.73.11.28

Casablanca, le : ١٢ - ٣ - ٢٠٠٨
الدار البيضاء في

٨٠٠, دكاك
Sidi Bernoussi
١٨٦١٥ - لمنطقة

Fatiha Touabi Dakhch
Médecine Générale
405, Av H Mansour 3
Casablanca - Tel: 05 22 73 11 28

Docteur Fatiha TOUABI D'AKHCH

MEDECINE GENERALE

405, Avenue (H) - Mansour 3

Sidi Bernoussi - CASABLANCA 05

Tél. : 05 22.73.11.28

الدكتورة هناء العذبي

الطب العام

شارع (H) منصور 3، 405

سيدي البر نوصي - الدار البيضاء 05

الهاتف : 0522.73.11.28

Casablanca, le : ٢٣٥٣ الدار البيضاء فكي حفي

111100x3
Humble 2.2

24180
Ferlin 5.0

9 { 90
Tributine

10160
Pefestor

S.V. S.V. S.V.

PHARMACIE RIZK
LA LALA DR. AIN SEBA
Dr. ABD. HAMID A. RIZK
AIN SEBA - CASABLANCA
Tunisie 022-25.86.28

AN6130
S.V.
S. V. 105-11-23 11:28
Mausou 23/11/2018
Gendarmerie Nationale

griffo

Chiffre B

S.V

19626/10

Dr FATHI TOUABI DAKKILI
Médical Général
405, Av H Mansour Ben Bernoussi
Casablanca - Tel: 0522/13111

PHARMACIE RIER
LA LAMIA ALLOUJA
Dr LENY PHARMACIE
S. ABBADINE Moussem DAKKILI
T 61: 022.55.85.28

Notice : Instruction de l'utilisateur

Humalog Mix50 100 unités/ml KwikPen,
Suspension injectable en stylo pré-rempli
Insuline lispro 50% et insuline lispro
protamine 50%

Chaque stylo KwikPen délivre de 1 à 60 unités par paliers de 1 unité.

Lilly

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

Que contient cette notice ?

- Qu'est-ce qu'Humalog Mix50 KwikPen et dans quels cas est-il utilisé
- Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser Humalog Mix50 KwikPen
- Comment utiliser Humalog Mix50 KwikPen
- Quels sont les effets indésirables éventuels ?
- Comment conserver Humalog Mix50 KwikPen
- Contenu de l'emballage et autres informations

1. Qu'est-ce qu'Humalog Mix50 KwikPen et dans quels cas est-il utilisé

Humalog Mix50 KwikPen est utilisé dans le traitement du diabète. C'est une suspension pré-mélangée. Son principe actif est l'insuline lispro. Humalog Mix50 KwikPen contient 50 % d'insuline lispro en solution dans l'eau dont l'action est plus rapide que l'insuline humaine normale car la molécule d'insuline a été légèrement modifiée. Humalog Mix50 KwikPen contient 50 % d'insuline lispro en suspension avec du sulfate de protamine ; son action est donc prolongée.

Vous êtes diabétique lorsque votre pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline pour réguler le niveau de glucose dans votre sang. Humalog Mix50 remplace votre propre insuline et assure un contrôle du glucose à long terme. Son action est très rapide et dure plus longtemps que celle d'une insuline rapide. Vous utiliserez normalement Humalog Mix50 dans les 15 minutes qui précèdent ou qui suivent un repas.

Votre médecin peut vous prescrire Humalog Mix50 KwikPen ainsi qu'une insuline d'action plus prolongée. Une notice spécifique accompagne cette autre insuline. Ne changez pas d'insuline sauf sur prescription de votre médecin. Observer la plus grande prudence si vous changez d'insuline.

Le stylo KwikPen est un stylo jetable pré-rempli contenant 3 ml (300 unités, 100 unités/ml) d'insuline lispro. Un stylo KwikPen contient plusieurs doses d'insuline. Le stylo KwikPen sélectionne 1 unité à la fois. **Le nombre d'unités s'affiche dans la fenêtre de lecture, vérifiez-le toujours avant votre injection.** Vous pouvez vous injecter de 1 à 60 unités en une seule injection. Si votre dose est supérieure à 60 unités, vous devrez vous faire plus d'une injection.

2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser Humalog Mix50 KwikPen

- N'utilisez JAMAIS Humalog Mix50 KwikPen
- Si vous estimatez qu'une hypoglycémie (abaissement du sucre dans le sang) est imminente. Il est indiqué plus loin dans cette notice comment prendre en charge une hypoglycémie légère (voir rubrique

- S LOT D390843J.3

C UT AV - 01 2024

PPV 111.00 DH

LOT IT. AV : 9765
P.V. : 45 DH 90

Av

S

V

I

C

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

0

1

2

3

4

5

6